

## Querelle d'experts : CO<sub>2</sub> contre énergie

*Coup de tonnerre dans la success story de Minergie. Le standard d'économie d'énergie de référence en Suisse est accusé de ne pas tenir compte de la réduction de CO<sub>2</sub> dans ses prescriptions d'isolation. Après avoir soutenu Minergie à ses débuts, le Département d'architecture de l'EPFZ critique une isolation trop importante occasionnant un gaspillage de matériaux et donc une production inutile de CO<sub>2</sub>. Minergie réagit et lance un nouveau standard : Minergie A.*

Roland Leimgruber

Le professeur Marc Angéilil a ouvert les feux à l'occasion du lancement du concept «Zéro Emission Architecture» par le Département d'architecture de l'EPFZ en déclarant: «Il

s'agit maintenant de changer de paradigme pour passer de l'économie d'énergie à celui de zéro émission. Le but est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à une tonne par habitant et par an. En somme la «Société à 1 tonne de CO<sub>2</sub>». Un objectif qui se démarque des façons de penser de Minergie et de la «Société à 2000 watts» focalisées unilatéralement sur la consommation d'énergie. Par la voix de son directeur technique, le professeur Armin Binz, Minergie réagit à cette critique en rappelant que l'avantage de l'isolation supplémentaire pour une maison certifiée Minergie-P a été démontré. Et que le gain est plus grand que le préjudice. En d'autres termes, l'économie de pétrole pour le chauffage est supérieure à la quantité nécessaire à la fabrication de l'isolation supplémentaire.

### Pas besoin d'économiser l'énergie renouvelable ?

Le concept «Zéro Emission Architecture» recommande d'économiser de l'énergie seulement lorsqu'elle occasionne du CO<sub>2</sub> ou d'autres substances nocives. Il serait plus important, à mesure que la consommation d'énergie non renouvelable diminue, de viser une architecture neutre en CO<sub>2</sub>: «si

les besoins en énergie peuvent être couverts [de manière propre], ils peuvent ne pas continuer à être réduits».

De tels propos suscitent la plus grande réserve de la part d'Armin Binz, car nous sommes loin de l'abondance en matière d'énergie. En outre, si l'énergie produite en surplus peut être revendue, il y a tout intérêt à en augmenter la quantité grâce à la diminution des besoins. Quant à Minergie-P, le directeur technique reconnaît que ses exigences sont celles d'un standard d'élite.

### Minergie A

Avec son nouveau standard, l'agence Minergie met l'accent sur l'indice thermique, qui doit être plus petit ou égal à 0 kWh/m<sup>2</sup>a, et sur l'énergie grise, dont l'indice doit être plus petit de 50 kWh/m<sup>2</sup>a. Cela signifie que des apports énergétiques en provenance de la biomasse, bois par exemple, sont autorisés pour autant que l'agent énergétique soit relié hydrauliquement à la technique du bâtiment. Concrètement, il est envisageable de combiner des capteurs solaires avec un chauffage à bois, s'ils alimentent un accumulateur commun et s'ils couvrent la moitié au moins des besoins en chaleur. De cette manière, on favorisera l'utilisation plus fréquente de pompes à chaleur dont les besoins en électricité seront entièrement couverts par des énergies renouvelables à l'instar des panneaux solaires photovoltaïques.

*Pour le professeur Armin Binz, les exigences de Minergie P sont celles d'un standard d'élite.*



*Le professeur Marc Angéilil préconise de changer de paradigme.*

### Diagnostic CO<sub>2</sub> en France

Alors que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le classement d'un bien immobilier français selon sa performance énergétique doit être mentionné dans les annonces immobilières, les bâtiments existants équipés d'un système commun de chauffage ou de refroidissement devront, à partir du

1<sup>er</sup> janvier 2012, réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE). Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un diagnostic devra renseigner sur l'impact en termes d'émission de gaz à effet de serre de tout bâtiment neuf.